



MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Bulletin officiel du 9 août 2019

COMMUNE DE SAVIESE

mise à l'enquête publique

L'administration communale de Savièse soumet à l'enquête publique les demandes en autorisation de construire formulées par :

- Propriétaire et requérant : M. Mickael Girão Albuquerque, Savièse
Auteur des plans : BTA SA, Sion
Type de réalisation : la pose d'un coupe-vent
Situation : parcelle no 7005, plan no 43, au lieu-dit « Chandolin » - coordonnées 590'541/121'856
Zone : Résidentielle R30
- Propriétaire et requérant : Mme Chantal Giroud, Pont-de-la-Morge (Sion)
Auteur des plans : Germanier Céline, Sion
Type de réalisation : la surélévation d'une terrasse
Situation : parcelle no 11874, plan no 60, au lieu-dit « Vuisse » - coordonnées 590'396/120'927
Zone : Villages
- Propriétaire : M. Nicolas Gaspoz, Sion
Requérants : M. Nicolas Gaspoz et Mme Danielle Chevrier, Sion
Auteur des plans : JYC Architecture, Vex
Type de réalisation : la construction d'une villa
Situation : parcelle no 11825, plan no 60, au lieu-dit « Vuisse » - coordonnées 590'606/121'018
Zone : Résidentielle R20
- Propriétaire : Mme Sylvie Lathion, Aproz
Requérant : Les Vergers du Soleil Sàrl, Sion
Auteur des plans : Gespôle SA, Sion
Type de réalisation : la construction d'un immeuble d'habitation
Situation : parcelle no 11853, plan no 60, au lieu-dit « Vuisse » - coordonnées 590'411/120'844
Zone : Extension villages E50
- Propriétaire et requérant : M. Samuel Héritier, Savièse
Auteur des plans : Reynard Sanitaire-Ferblanterie SA, Savièse
Type de réalisation : la pose d'une PAC extérieure
Situation : parcelle no 4790, plan no 32, au lieu-dit « Grandfin » - coordonnées 593'189/121'593
Zone : Résidentielle R30
- Propriétaire et requérante : Mme Chantal Varone, Ayent
Auteur des plans : Jean Bernard & Joëlle, Ayent
Type de réalisation : l'agrandissement d'un chalet
Situation : parcelle no 211, plan no 4, au lieu-dit « Pragier » - coordonnées 593'147/124'329
Zone : Mayen de la Zour

Les plans peuvent être consultés au bureau technique communal.

Les observations éventuelles sont à adresser en deux exemplaires, dans les 30 jours, à l'administration communale.

Savièse, le 9 août 2019

L'ADMINISTRATION COMMUNALE